AUGMENTEZ LES SALAIRES EN MISSIONS LOCALES
NÉGOCIATION MERCREDI 11 FÉVRIER 2026

DEPUIS 2019, MALGRÉ DES BUDGETS LARGEMENT EN HAUSSE :
SALAIRES DE MISÈRE, ABUS de CDD ET MOINS DE CONSEILLERS FACE AUX JEUNES !
OÙ VA L'ARGENT DANS LES MISSIONS LOCALES ?

Bas salaires en Missions locales : 530 euros de moins par mois !
Dans les ML le salaire moyen mensuel est de **2786 Euros bruts** alors qu'en France le salaire moyen est de **3316 euros bruts.**
Depuis la dernière hausse du point en juillet 2023 (point à 5,01 euros) l'inflation a augmenté de 5,6 % ce qui donnerait a minima un point à **5,29 euros.**

Bientôt les salaires d'embauche au SMIC pour les conseillers !?
En 2001, un conseiller cotation 12 avait un salaire d'embauche de **71,85% au-dessus du SMIC**
En 2024, un conseiller cotation 12 a un salaire d'embauche de **27,04% au-dessus SMIC**

Deux fois plus de CDD en Missions locales !
Tandis que le CDI est la règle d'embauche rappelée dans la CCN, il y a **12,25% de CDD dans les ML** alors que la **moyenne en France est de 6,5 %** !

Où va l'argent ? Quelques vérités sur les budgets des Missions Locales
Pour 2026, selon la DGEFP, même avec 13% (finalement 8%) de baisse de financement le budget de l'État serait encore largement supérieur **(+ 50 %) au niveau de 2019 !**
Ainsi, toujours selon la DGEFP, les missions locales ont pu « bénéficier d'un phénomène de surfinancement » les années précédentes conduisant à des excédents de trésorerie !
« Le budget des Missions locales a augmenté, entre 2018 et 2021, **passant de 737 M€ à 986 M€ (+33,8 %)**, tous bailleurs confondus » (Rapport IGAS/IGF).

Fin de CDD, licenciements, non remplacement des départs !
Au dernier trimestre 2025 au prétexte d'une baisse des financements État de 13% annoncée, les directions ont mis fin aux CDD, licencié, supprimé des postes en ne remplaçant pas les départs, mettant à mal l'accompagnement des jeunes. Les budgets prévisionnels 2026 seront ainsi présentés à l'équilibre et les caisses des Missions locales sont toujours pleines !

MERCREDI 11 FÉVRIER 2026, LA CGT REVENDIQUERA :

- ⇨ **Prise en compte de la hausse de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC)**
- ⇨ **Valeur du point à 5,81€ (rattrapage du coût de la vie depuis la CCN)**
- ⇨ **20 points pour les exclus des avenants 83 et 84**
- ⇨ **Cotation 8 pour les Assistants Administratifs**
- ⇨ **Cotation 13 pour tous les conseillers**

La CGT exige une hausse de la valeur du point

Montreuil, le 10 Février 2026